

Annexe CERFA 14734



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	page 3
<hr/>	
PIECE 1 : PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE	page 4
<hr/>	
1. Situation générale	page 4
2. Vue aérienne	page 4
3. Vues depuis l'extérieur	page 5
PIECE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	page 9
<hr/>	
1. Le milieu physique	page 9
2. Le milieu humain	page 9
3. Diagnostic écologique	page 10
4. Flore : Analyse des formations végétales	page 10
5. Faune : Synthèse des inventaires	page 12
6. Le cadre réglementaire	page 14
7. Le milieu paysager	page 15
8. Synthèse des enjeux environnementaux	page 16
PIECE 3 : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET	page 17
<hr/>	
1. Contexte de l'étude	page 17
2. Description du projet	page 17
3. Plan de gestion de la végétation	page 19
4. Le projet en chiffre	page 19
PIECE 4 : ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	page 20
<hr/>	
1. Le milieu physique	page 20
2. Le milieu humain	page 20
3. Le milieu naturel	page 20
4. Le milieu paysager	page 20
5. Les risques et nuisances	page 20
PIECE 5 : MESURES PREVENTIVES ET COMPENSATOIRES	page 22
<hr/>	
1. Mesures préventives	page 22
2. Mesures compensatoires	page 22
PIECE 6 : MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION	page 23
<hr/>	
1. Moyens de surveillance	page 23
2. Mesures curatives	page 23
PIECE 7 : CONCLUSION	page 24
<hr/>	

AVANT PROPOS

PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement et la restauration paysagère du parc de la colline du Château de Nice, site emblématique ouvert au public avec une importante vocation touristique et patrimoniale.

Le parc n'a fait l'objet d'aucune rénovation au cours de vingt dernières années et les interventions ponctuelles d'entretien sont réalisées sans cadre général d'aménagement.

L'aménagement du plateau supérieur est principalement abordé dans le projet, les interventions dans les coteaux sont axées sur la restauration de fabriques de jardins et réfection de revêtements de sols ainsi que vers l'amélioration du mobilier directionnel et de repos.

La réflexion d'aménager propose un projet cohérent sur 89 900m² et intègre l'ensemble des usages.

Trois thématiques retenues pour l'aménagement du site :

- Le patrimoine structurel (archéologique, fabriques du XIX^{ème} siècle, cascades ...),
- Les paysages intérieurs et extérieurs,
- La végétation méditerranéenne.

OBJECTIFS

La démarche d'aménagement globale comprend :

- Un projet d'aménagement de la globalité du parc,
- Un plan de gestion de la végétation et des usages pour une période de 15 ans,

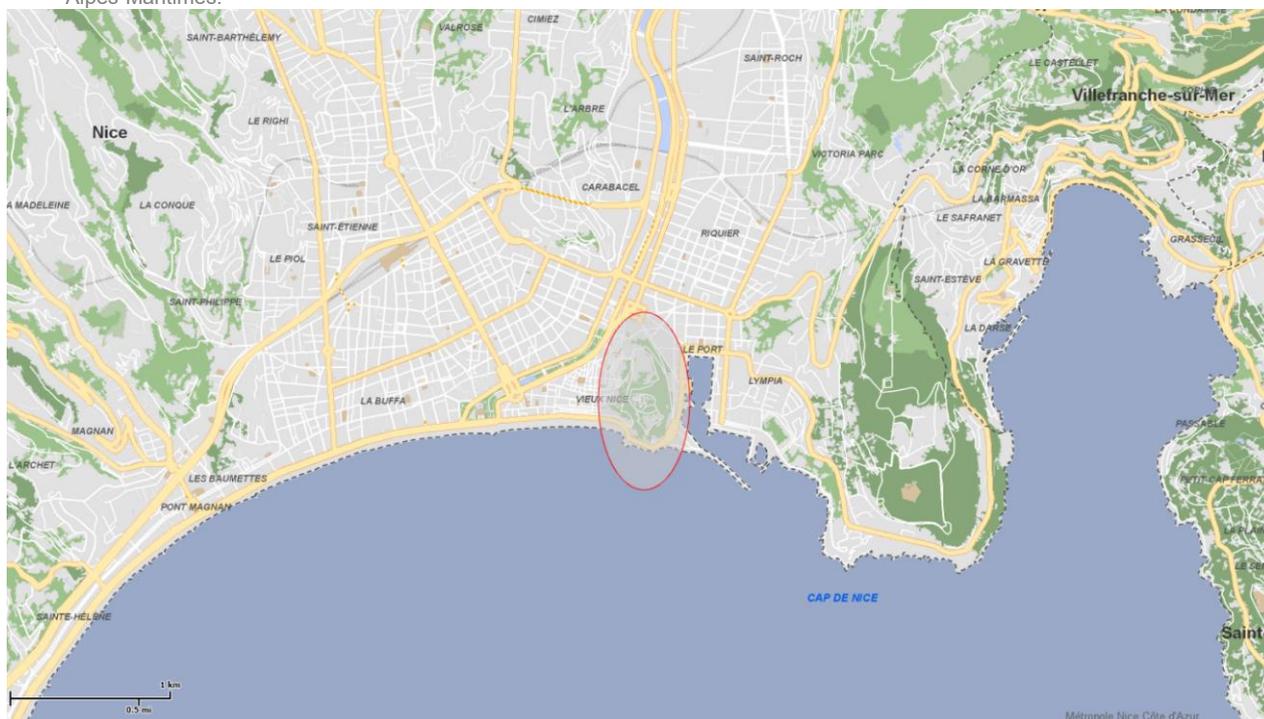
L'objectif principal de cette annexe au Cerfa, du projet d'aménagement du parc de la Colline du Château, est l'identification d'éventuels impacts du projet sur l'environnement et la mise en place de mesures destinées à compenser, réduire, voire supprimer les conséquences des aménagements sur le projet.

Le parc urbain ne voit pas son exploitation modifiée. Il reste un espace d'accueil multi-activités ouvert au public.

PIECE 1 : PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE

1. SITUATION GENERALE

Le secteur d'étude du projet d'aménagement du Parc du Château se situe sur la commune de Nice, dans le département des Alpes Maritimes.



2. VUE AERIENNE



3. VUES DEPUIS L'EXTERIEUR

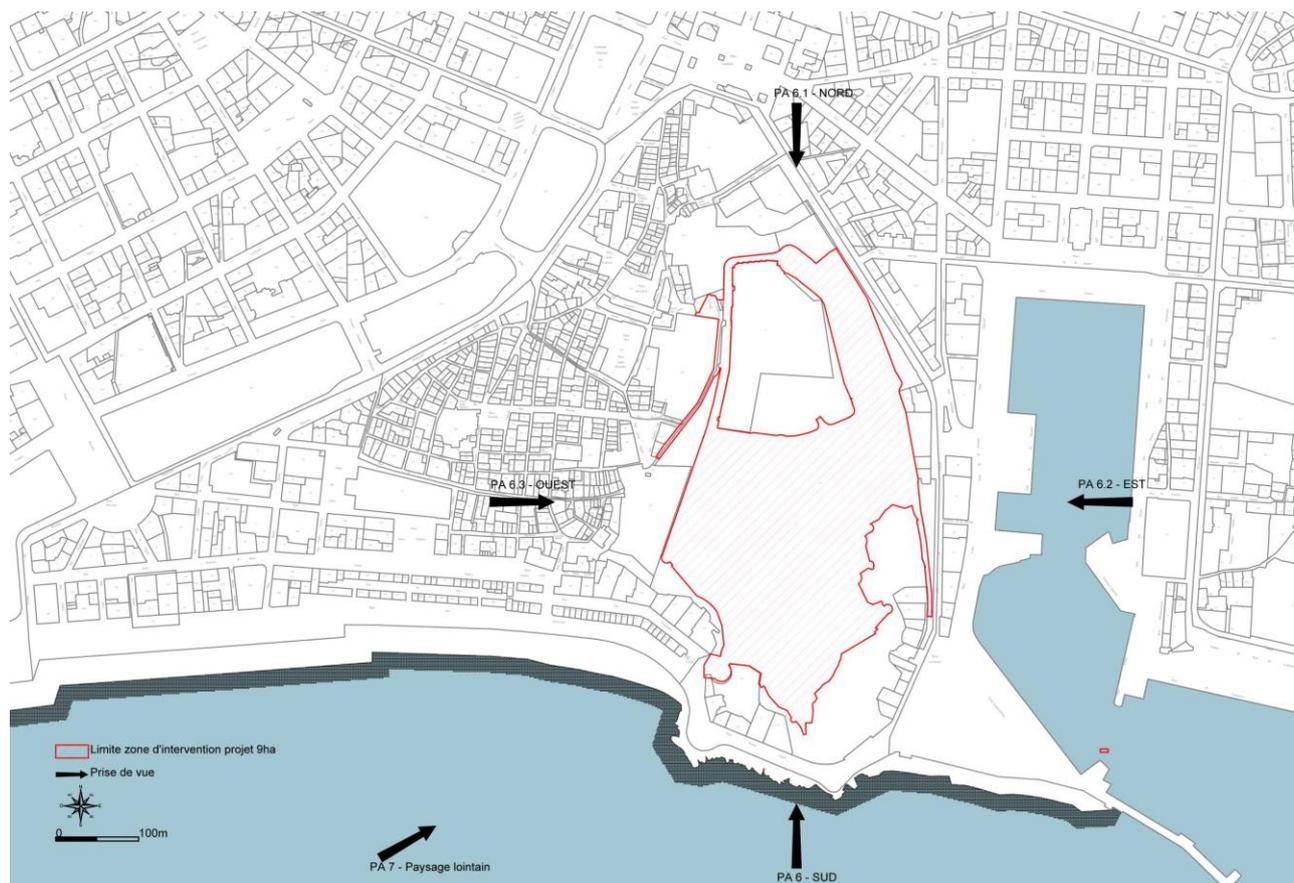


Photo 1 (PA6.3)

Vue Ouest de la Colline du Château



Photo 2 (PA 6.2)

Vue Est de la Colline du Château

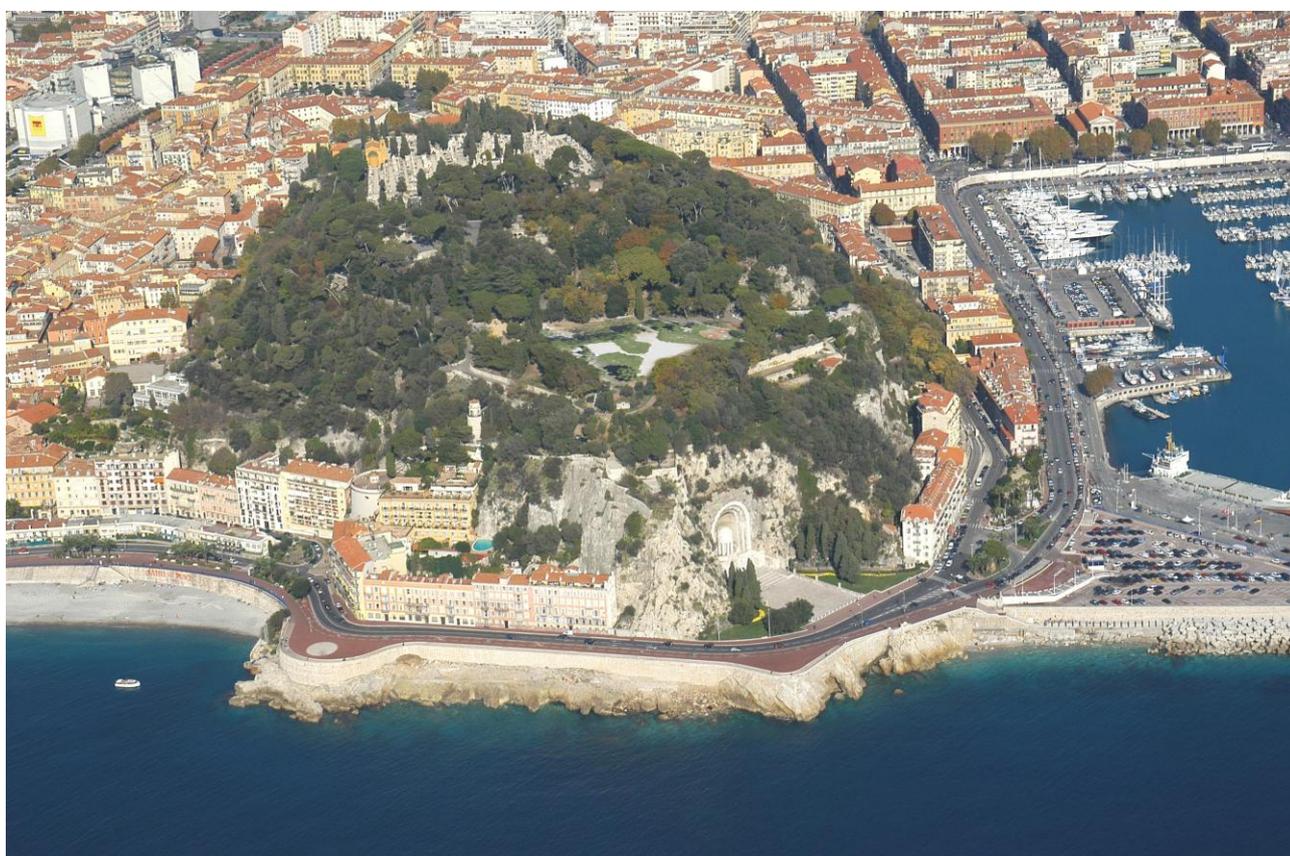


Photo 3 (PA 6)

Vue Sud de la Colline du Château



Photo 4 (PA 6.1)

Vue Nord de la Colline du Château



Photo 5

Vue Est / falaise avec développement de Senecio angulatus (floraison jaune)



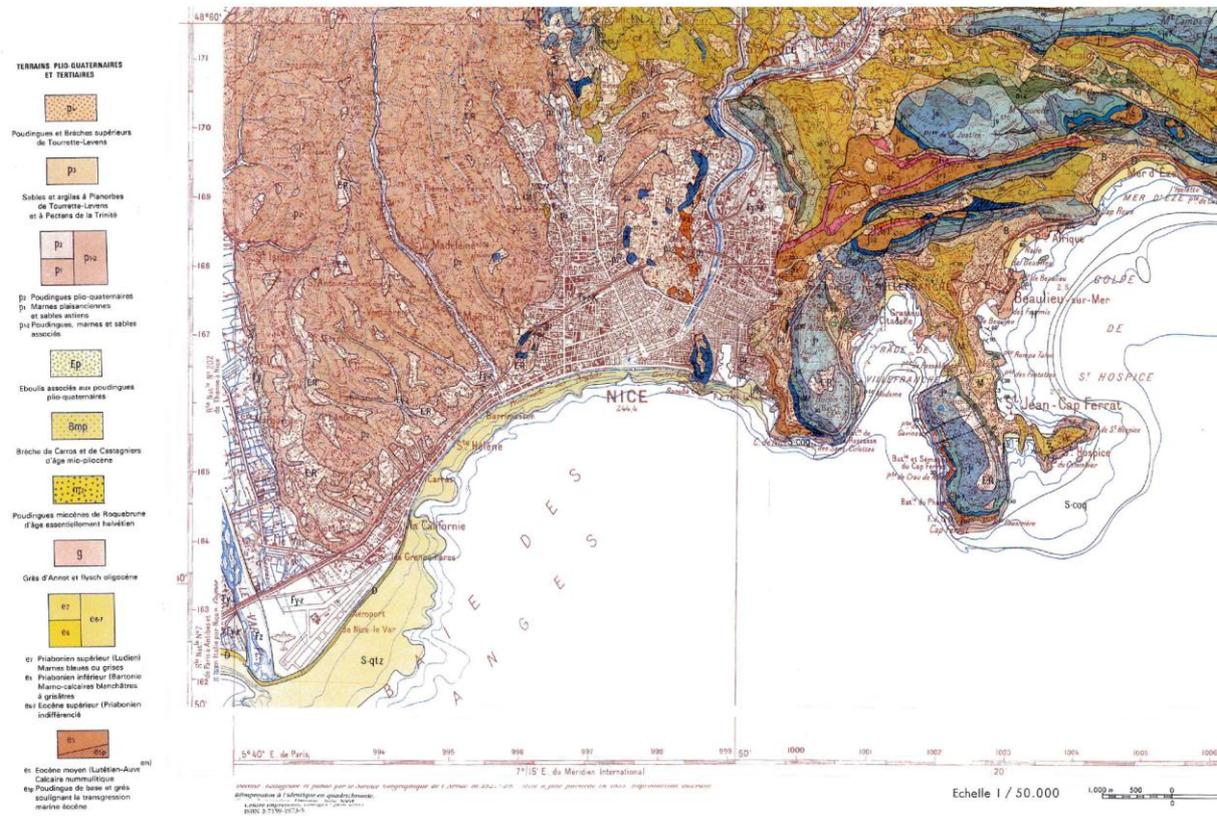
Photo 6 (PA 7)

Vue Paysage lointain

PIECE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE MILIEU PHYSIQUE

Extrait de la carte du Bureau de Recherches Géologique et Minières (BRGM), le parc du château est concerné par les formations du Jurassiques et des éboulis :



Pour les risques, il n'y a pas à l'heure actuelle d'étude particulière sur Nice, le château est donc en zone 4 du Plan de Prévention des Risques Sismiques comme tout le département des Alpes Maritimes.

2. LE MILIEU HUMAIN

C'est un parc public accueillant à la fois des activités touristiques, sportives, scientifiques, funéraires, scolaires. Il est fréquenté quotidiennement par environ 2 600 usagers, y accédant en tant que piétons.

Le site est fermé au public en soirée, selon les horaires inscrits dans l'arrêté municipal 2013-04221 fixant le règlement des parcs et jardins.

Les horaires d'exploitation du site restent identiques à ceux actuellement pratiqués :

Ouverture à 8h30 toute l'année.

Fermeture à 20h00 du 1er avril au 30 septembre, et 18h30 du 1er octobre au 31 mars.

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

- Le parc est caractérisé par une diversité de milieux : zones boisées, zones sèches voire arides, plateau arboré, pelouses horticoles, espace de falaises.
- Malgré son insularité, une grande partie de la végétation du parc est caractéristique des milieux méditerranéens, résultant des efforts de plantations orientés vers cette palette végétale. La proximité d'autres zones naturelles permet l'émergence de biodiversité.
- La végétation présente aujourd'hui provient des plantations successives au cours de l'histoire du parc public. Les campagnes de plantations ont permis d'installer de beaux sujets exotiques sur le plateau supérieur, ainsi que de maintenir la présence dans les talus d'arbres impactant le paysage. Afin d'assurer la présence de grands sujets, il faut engager une démarche de plantations avec des conditionnements variés.
- Les versants sont complantés d'essences arborées et arbustives méditerranéennes : cette végétation doit être préservée et enrichie en quantité.
- On note la présence d'espèces exotiques végétales envahissantes : Senecios, Ailantes. Les efforts de lutte contre ces essences permettent une maîtrise de leur développement mais n'ont pu éradiquer les stations recensées.
- Autre problématique spécifique, la dégradation des sols dans les zones à fort ravinement qui amène à un appauvrissement en terme qualitatif et fonctionnel. Les précédentes campagnes d'installation de fascines ont permis par endroit de voir des accumulations suffisantes d'humus pour l'installation de litières de développement de semences. Ces précédentes installations ne fonctionnent pas toutes et une optimisation des structures doit être proposée.

Le secteur d'étude concerne la totalité des 89 900m².

4. FLORE : ANALYSE DES FORMATIONS VEGETALES

Le Château se trouve dans l'aire de répartition de l'Oléolentisque : ceinture littorale à olivier, lentisque, myrte et caroubier, ultime représentant de la végétation sud-méditerranéenne.

Il s'agit d'un milieu anthropisé, présentant principalement une forêt de type méditerranéen sur les coteaux, et une partie plane largement dégagée et ouverte vers l'extérieur sur la partie supérieure, complantée d'essences variées exotiques ainsi que d'une pinède.

De nombreuses plantations de sujets exotiques ont été réalisées au cours du temps, sur le plateau supérieur, pour offrir aujourd'hui un espace avec de grands sujets arborés tel que le Peuplier du Yunnan.

Les espèces végétales présentes sur le site peuvent être réparties en trois catégories différentes : naturelles, naturalisées, plantées.

Végétation naturelle

Il s'agit de la végétation qui existait sur cette colline avant l'intervention de l'homme bâtisseur et qui fut replantée par la Chambre Royale d'Horticulture lorsque la colline, dépourvue de toutes servitudes militaires, devint un jardin public. Il faut noter qu'avant le vaste programme de replantation qui fut entrepris, la colline était un désert sur lequel ne poussait aucune végétation puisqu'elle servait de point de vigie. La strate arborée de cette végétation naturelle replantée marque encore fortement le paysage, d'autant qu'il s'agit, pour 3 espèces, d'essences très particulières à la région niçoise dans le cadre français : le

caroubier, le frêne à fleurs et le charme- houblon. Parmi les autres arbres, il faut retenir de beaux spécimens de pin d'Alep, pin pignon, micocouliers, chênes-vert, arbousiers et lauriers-tins

Dans les végétaux plus bas et plutôt arbustifs, on notera la typique euphorbe arborescente et l'alaterne. Parmi les espèces herbacées, on rencontre tout un cortège de plantes spontanées mais généralement associées à l'homme et ses constructions (rudérales) ; la flore originelle du type de celle que l'on rencontre par exemple au Mont-Boron n'existe pratiquement plus. Il est à noter que certaines espèces étaient encore présentes au XIX^e s. comme en témoignent les herbiers et aquarelles du Muséum d'Histoire Naturelle.

En ce qui concerne les oliviers, il est maintenant difficile d'affirmer sans étude approfondie qu'il s'agit seulement d'exemplaires plantés, mais ce doit être probablement le cas, leur spontanéité paraissant peu probable sur un tel site.

Végétation naturalisée

C'est certainement celle qui frappe le plus le visiteur du site tant elle est représentative de la flore exotique symbolique de la Côte d'Azur. Les espèces qui la composent sont postérieures à la découverte de l'Amérique et se sont le plus souvent naturalisées suite à l'implantation de nombreux jardins d'agrément à partir de la fin du XVIII^e s.

« Naturalisées » signifie qu'elles ne se contentent pas de se maintenir sur place mais qu'elles se reproduisent spontanément et peuvent même devenir envahissantes.

Il faut citer bien entendu les agaves et oponces (plusieurs espèces), mais aussi le mûrier à papier et le *Pittosporum tobira*, d'origine chinoise et plusieurs espèces des falaises et des murs souvent spectaculaires : le tabac glauque (américain), la giroflée (méditerranéenne), un pélargonium (sud-africain) et diverses plantes crassulacées, essentiellement d'Afrique australe.

Ici encore les botanistes discutent de l'indigénat de plantes comme l'acanthé ou pour savoir à quelle époque est apparu l'arbre de Judée.

On observe un accroissement des cas d'invasions végétales terrestres, pouvant s'expliquer par l'augmentation des transferts d'espèces, conjuguées à des impacts anthropiques accrus qui modifient les habitats en place. Les plantes envahissantes (senecio, ailanthes...) possèdent des capacités de colonisation et d'occupation de l'espace très importantes et modifient la biodiversité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes, notamment dans les versants et les falaises. Elles représentent localement une forte menace pour la persistance et la régénération des végétaux moins compétiteurs, de type méditerranéen, qui sont ou seront installés.

L'insularité du parc est une opportunité dans la démarche de contrôle de l'expansion des espèces les plus envahissantes. Le site n'est pas et ne sera pas une zone écologiquement naturelle, mais la maîtrise de l'expansion des plantes invasives est nécessaire.

Végétation plantée

Dans l'aspect général elle est importante, surtout par ses grands spécimens d'arbres qui ont été plantés à diverses époques, dans des buts différents ; notamment un sapin de Numidie (Kabylie) présent sur le plateau tout près d'un *Calocedrus decurrens* (libocèdre de l'ouest des Etats-Unis). Parmi les arbres anciens, outre quelques palmiers (dattiers, washingtonia), on rencontre deux beaux cèdres de l'Himalaya, des *Brachychitons*, des filaos, des *Cocculus laurifolius*, des troènes, des cyprès bien sûr, un *Phytolacca* ...

On constate aussi des apports en plantes basses et arbustes classiques de nos jardins : romarin, germandrée arbustive, baguenaudier, fusain, *Pyracantha*, « mimosas » Et plantes grasses : aloès, oponces, agaves....

Plus récemment, à partir de 1980, quelques ajouts ont été faits avec de nouvelles essences. On trouve diverses espèces de cyprès, *Parkinsonia aculeata*, l'olivier de Bohême, un sapin d'Espagne, un peuplier du Yunnan, un savonnier, des érythrinae... Cela a contribué à augmenter la diversité floristique du site.

La Flore du site comporte quatre espèces protégées au niveau national (Loi du 20 janvier 1982):

- *Charybdis* (ex *Urginea*) *maritima* (L.) Speta, la scille maritime
- *Ceratonia siliqua* L., le caroubier
- *Limonium cordatum* (L.) Mill., le statice cordé : entre la mer et la route, pas contacté sur le site.
- *Chamaerops humilis* L., le Palmier nain : sujets plantés et dont l'indigénat est peu probable.

Mais aussi deux espèces considérées comme patrimoniales (sensu NOBLE et al. 2011) :

- *Allium acutiflorum* Loisel. , l'Ail à fleurs aigües
- *Euphorbia dendroides* L., l'Euphorbe arborescente

Sur le site, les enjeux en terme d'espèces protégées et/ou patrimoniales sont relativement limités : Le statice cordé (*Limonium cordatum*) se trouvant sur le littoral ne devrait pas être concerné par des travaux dans l'enceinte du parc. La scille maritime (*Charybdis maritima*) est facile à repérer, délimiter et éviter : la station est localisée sur une jardinière devant un clos bouliste, certainement suite à une plantation. Quand à l'ail à fleurs aigües (*Allium acutiflorum*) et l'Euphorbe arborescente (*Euphorbia dendroides*), ils sont surtout localisés sur les falaises, ce qui limite la possibilité d'impact par d'éventuels travaux.

5. FAUNE : SYNTHÈSE DES INVENTAIRES

En 2010, un inventaire naturaliste général de la colline du Château a été commandé par la Direction des Espaces Verts au Muséum d'histoire naturelle de Nice. Depuis environ un siècle avec notamment l'étude de MADER (1909), aucune étude naturaliste générale n'avait été entreprise. Au cours de l'histoire du site, Les observations amènent à penser que les travaux successifs d'aménagements, les pratiques culturelles d'entretien et de nettoyage poussées, ainsi que l'utilisation d'herbicide et pesticide ces trente dernière années ont induit de nombreuses perturbations, permettant d'expliquer que les espèces sensibles aient pu disparaître depuis l'inventaire de 1909.

De façon générale, le développement de la population de rats a été néfaste à la biodiversité en général : en s'attaquant aux populations de gastéropodes comestibles, en perturbant les niches écologiques dans lesquelles pouvaient prospérer les reptiles et amphibiens et en mettant en péril les caroubiers dont l'écorce est une ressource alimentaire lors des sécheresses.

Pour information : les inventaires biodiversité sont annexés au cerfa 14734, des extraits et conclusions sont résumés ci-dessous :

Mammifères

Premiers éléments concernant la faune mammalogique (Mammalia) du parc de la colline du Château, publié en 2010.

Malgré une pression d'observation importante, liée aux activités d'inventaire d'autres groupes taxinomiques, aucun *Sciurus vulgaris* Linnaeus, (Écureuil roux) n'a été observé. Bien que cette espèce soit présente sur la commune de Nice et dans certains cas dans des parcs urbains assez enclavés (Parc Valrose de l'Université de Nice Sophia-Antipolis par exemple), il est semblable que cette espèce ait disparu de la colline dans un passé plus ou moins récent. La cause de cette disparition est probablement liée à plusieurs facteurs : dégradation du couvert forestier, notamment à l'époque où la colline était dominée par une citadelle, compétition avec les Rats noirs, absence de liaison viable pour un écureuil roux, avec les massifs forestiers proches. Il est par contre observé une densité élevée de population de Rat noir. Cette abondance peut expliquer un certain nombre d'impacts sur l'écosystème du parc, notamment sur l'herpétofaune et certaines espèces de gastéropodes.

Aucun autre petit mammifère n'a été contacté lors de cet inventaire.

Oiseaux

Prospections ornithologiques réalisés en mai 2015.

Au total, 20 oiseaux ont été recensés dont la plupart sont protégés mais ils sont tous communs à très communs au niveau local ; aucun enjeu de conservation particulier ne leur est donc rattaché. En conclusion, il faudra veiller à éviter autant que faire se peut toute perturbation pendant les périodes de nidification soit de mars à juillet inclus.

Reptiles et amphibiens

Inventaire herpétologique (Reptilia) du parc de la colline du Château, publié en 2010.

Il est remarquable de constater que quatre espèces de reptiles aient pu se maintenir sur ce site qui a connu de profondes modifications au cours des derniers siècles et anthropisé de longue date : Tarente de Maurétanie, Hémidactyle verruqueux, Coronelle girondine, Lézard gris des murailles.

Toutes les espèces précitées sont intégralement protégées légalement, et en conséquence leur destruction est interdite (Arrêté du 19 décembre 2007).

Invertébrés

Inventaire malacologique du parc de la Colline du Château publié en 2010.

Seize espèces ont pu être identifiées avec certitude, mais aucune d'elle n'est concernée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 listant les espèces de mollusques continentaux bénéficiant d'une protection totale sur le territoire national, ni inscrite dans le référentiel Z.N.I.E.F.F. P.A.C.A. listant les espèces patrimoniales nécessitant de prendre en compte leur rareté apparente au niveau départemental.

Chiroptères

Dans la région Provence Alpes Côte d'Azur 30 espèces de chiroptères ont été inventoriées. Cependant les quelques inventaires en milieux urbains, réalisés dans les Alpes maritimes, que se soit dans la ville de la Principauté de Monaco (JOULOT, 1997), le Parc Départemental du Vinaigrier à Nice (HAQUART, 2005), et le Parc Départemental de la Grande Corniche (FAVRE, 2001 com.pers.) montrent qu'un petit nombre d'espèces de chauves-souris fréquentent les espaces naturels des milieux urbains littoraux des Alpes Maritimes.

Les analyses d'ultras sons ont permis d'individualiser au moins 347 contacts de chauves souris pendant 11h33mn d'écoute et d'enregistrement. Bien que la capture ait été tentée, aucune chauve-souris n'a pu être capturée.

Parmi les 10 espèces potentiellement présentes sur ce secteur urbain, considérant les études de références dans les environs du site, au total il a été identifié 6 espèces dans le Parc de la Colline du château :

- La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*)
- Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)
- La Noctule de leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)
- L'oreillard sp. (*Plecotus* sp.)

Et une espèce possible dont la présence n'a pas pu être confirmée : la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Les préconisations pour le maintien des chiroptères sont détaillées dans la rubrique mesures compensatoires.

6. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet est situé sur le parc du Château, classé site naturel depuis le 25 décembre 1935.

Protections au titre du Code de l'Environnement

- **Loi sur les Monuments et Sites Naturels, article L341.1 et suivants** : La colline du Château est un site naturel classé depuis le 24 décembre 1935, soumis à la Loi du 2 mai 1930 (JO du 4 mai 1930) relative à la protection des "monuments naturels et les sites remarquables dont la conservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général".

Le périmètre de protection actuellement en vigueur est restreint à la parcelle propriété de la Ville de Nice.

Il se situe à proximité des zones suivantes :

- **La ZNIEFF 06100105 Mont Alban – Mont Boron** : Il s'agit du premier relief calcaire de l'ensemble des collines thermophiles que l'on rencontre en allant de Nice à Menton. Deux forts se situent aux sommets Nord et Sud de cet ensemble forestier. Du fait de la proximité de l'agglomération niçoise, ces milieux sont fortement marqués par la fréquentation humaine.

- **La ZNIEFF 06118100 Mont Vinaigrier – Observatoire** : Cette zone regroupe le Mont Vinaigrier et le Mont Gros, qui se présentent comme des plateaux sommitaux bordés de versants relativement abrupts. De ces sommets s'ouvre un vaste panorama qui s'étend de l'Estérel à Monaco.

- **La ZNIEFF 06000007 Cap de Nice à la Point Madame** : Située juste à l'Est du port de Nice, cette zone comprend l'une des dernières portions naturelles du littoral de la ville de Nice.

- La Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 - FR9301568 CORNICHES DE LA RIVIERA

Le projet n'impacte aucune ZNIEFF, ZICO ni aucun site du réseau Natura 2000.

Protections au titre du Code de l'urbanisme

- La colline est en zone Nj dans le PLU en vigueur : zone naturelle ou forestière à protéger.

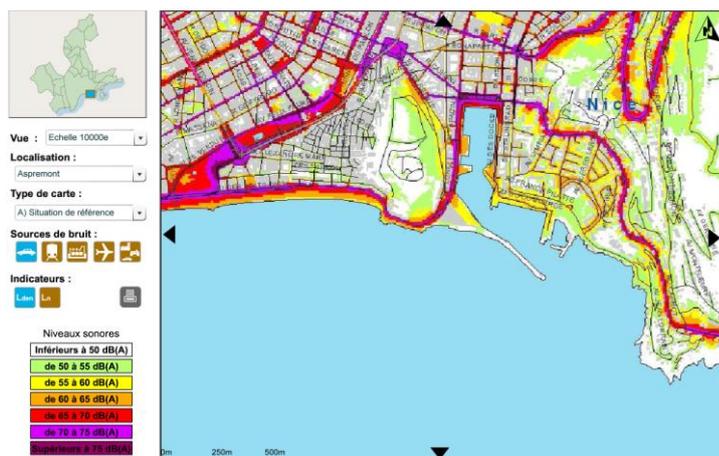
- Le site bénéficie d'une protection en tant qu'Espace Vert Identifié, dans le PLU en vigueur, puisqu'il présente un rôle de relais écologique potentiel, dont la vocation est à maintenir, mais peut recevoir des aménagements.

- Dans les abords immédiats du Château, d'autres dispositions de protection sont en vigueur : Deux secteurs sauvegardés sont répartis de part et d'autres du site, le secteur sauvegardé du Port et celui du Vieux Nice. Ces secteurs intègrent de nombreux monuments historiques classés ou inscrits.

Protection au titre du patrimoine archéologique

L'ensemble de la colline est inscrite dans le zonage archéologique défini par le préfet de Région (arrêté n° 6088-2003 en date du 31 Juillet 2003).

6. LE CADRE ET QUALITE DE VIE



Ambiance sonore :

Mise en place d'Auditorium : Outil d'information et de gestion du paysage sonore de Nice Côte d'Azur, déclinant le plan de prévention du bruit dans l'environnement, voté par le conseil communautaire le 28 mai 2010.

Un PPRIF (incendie de forêts) a été prescrit sur la commune le 16 décembre 2003.

Au cours des trente dernières années, 328 incendies ont ravagé 570 ha sur la ville de Nice, c'est pourquoi un Plan de Prévention des Risques incendie de forêt (PPRif) a été prescrit par l'Etat le 16 décembre 2003.

Afin de localiser plus précisément les zones à risques, une étude a été menée en 2003 par l'Office National des Forêts (ONF) à la demande de la Métropole Nice Côte d'Azur afin de réaliser un diagnostic sur le territoire intercommunal dont Nice fait partie, en vue de définir des secteurs exposés aux feux de forêt.

Actuellement, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Alpes-Maritimes, l'Office National des Forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Alpes-Maritimes, élaborent le règlement et les documents graphiques du PPRif (plan de zonage réglementaire et cartes informatives d'aléas et d'enjeux).

Ce registre est disponible jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique qui devrait se tenir au cours du second semestre 2015.

7. LE MILIEU PAYSAGER

Colline insulaire entourée de la Vieille Ville et du Port.



L'aspect naturel du parc en fait sa principale richesse. Le positionnement de la colline lui confère une topographie remarquable qui l'inscrit de façon évidente dans le grand paysage niçois.

Sa situation élevée permet d'offrir de très beaux points de vue et panoramas sur la Baie des Anges, le Vieux Nice et le Port.

Le parc présente une géomorphologie intéressante avec des versants pentus, un ensemble de plateaux conduisant à la place sommitale. Une vaste zone en arrière sur laquelle les cimetières ont été installés et surplombent la vieille ville.

L'eau est présente dans le parc, avec la grande cascade et les cascadelles secondaires qui rejaillissent à sa suite. Ces installations sont prolongées par une rigole se développant le long de la voie, jusqu'au port, et des fontaines animent le site.

Le parc se distingue également par sa ligne de crête, spécifique des espaces naturels proposant des sujets arborés de grande envergure et marquant dans le paysage.

8. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'impact sur le grand paysage est un des enjeux majeurs du nouvel aménagement. La mise en place du plan simple de gestion oriente la végétation du site vers une présence toujours forte de la ligne de crête et une unité dans la répartition des essences composant la masse générale.

Aucune espèce faunistique ou floristique n'est menacée ou impactée par les aménagements proposés et la démarche globale se veut vertueuse avec un travail sur la restauration des sols, ambitionnant l'établissement d'un équilibre écologique.

PIECE 3 : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis les différents aléas géologiques de 2007 et 2008, la Ville de Nice s'est dotée d'une étude géotechnique précisant les interventions nécessaires à la sécurisation du site.

Par délibération du conseil Municipal du 29 septembre 2008, la Ville de Nice approuve « le lancement d'un programme pluriannuel de mise en sécurité et de réhabilitation du Site de la Colline du Château dans sa globalité ».

Le 4 septembre 2009, une réunion sur site avec les partenaires institutionnels (Service Territorial de l'Architecture et du Paysage S.T.A.P., Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement D.R.E.A.L., Direction Régionale des Affaires Culturelles), les élus et les services de la Ville de Nice, fixe la démarche à engager pour intervenir désormais dans un cadre connu de tous.

Un programme d'action et d'aménagement global est établi, engageant la Ville de Nice dans une réflexion de réhabilitation du site par rapport aux enjeux patrimoniaux, environnementaux et touristiques du lieu.

Ce document a été validé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de P.A.C.A. (D.R.E.A.L.), en avril 2010, avec la demande d'engager une étude paysagère approfondie intégrant les enjeux identifiés.

Le 17 septembre 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Nice a approuvé, par délibération :

- le programme d'actions et d'aménagement global, intégrant tous les enjeux et définissant les trois stratégies du programme d'intervention et de requalification des espaces.
- le lancement d'un concours paysager.

La réflexion d'aménagement propose un projet cohérent sur la globalité du site de 89 900m² et intègre l'ensemble des usages.

Trois thématiques orientent la réflexion d'aménagement : le patrimoine structurel (archéologique, fabriques du XIX^{ème} s., cascades ...), les paysages intérieurs et extérieurs et la végétation méditerranéenne & exotique.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet global de restauration propose un équilibre entre les usages du parc et la mise en valeur de ses patrimoines historique, paysager, archéologique et végétal, et permet de disposer d'un plan de gestion de la végétation. Les grands principes d'aménagement retenus sont :

1. Aménagement du parc en zone piétonne
2. Création de trois grands balcons panoramiques invitant à la promenade
3. Recomposition de l'esplanade supérieure
4. Révélation des chemins des coteaux
5. Plan de gestion de la végétation

Ils se déclinent suivants les orientations décrites ci-dessous.

1. **Aménagement du parc en zone piétonne**

L'aménagement projeté permet une accessibilité maximale pour les personnes à mobilité réduite, avec un parcours d'arrivée par l'ascenseur, permettant une déambulation sur l'ensemble du plateau supérieur, notamment avec l'installation d'une passerelle sur la zone de fouilles. Une pente moyenne de 2% se développe sur l'axe central et les balcons et points de vue sont

accessibles, ainsi que l'ensemble des structures d'accueil du public (aire de jeux, kiosques, point d'interprétation, toilettes PMR sur la placette d'accueil)

Le parc devient une zone piétonne au sein de laquelle seront autorisées uniquement les dessertes pour les écoles et les convois funéraires.

La circulation du petit train touristique est maintenue avec aire de retournement positionnée sur la placette d'accueil.

Le site devient intégralement une zone de circulation réduite à 30km/h.

2. Création de trois grands balcons invitant à la promenade, par un traitement paysager interne et externe

Balcon occidental : ouverture panoramique sur le Vieux-Nice et traitement des flux piétons/véhicules sur la face ouest.

Balcon méridional sur le plateau supérieur : ouverture visuelle vers le port et la Méditerranée.

Plateformes sommitales : accessibilité améliorée par la réalisation d'une passerelle en front nord, permettant de surplomber les fouilles archéologiques et de visualiser toute l'ampleur nord-sud du site.

3. Recomposition de l'esplanade supérieure, inscrivant le parc dans le mouvement contemporain de l'art des jardins

Distribution spatiale du plateau simplifiée et disparition de la voirie.

Ligne forte paysagère Nord/Sud, pour une meilleure appréhension de l'étendue globale.

Revêtement de sol uniformisé par l'emploi d'un parquet béton, suppression des enrobés.

Aménagement d'une place d'accueil au carrefour des 4 principales composantes du plateau : accueil du visiteur et kiosque de services&informations, aire de retournement du petit train et de la navette électrique, nouvel aménagement du bassin d'arrivée avec une touche contemporaine.

« Fouilles archéologiques » non ouvertes au public, mais dont le contournement est facilité afin d'ouvrir plus largement le plateau à la déambulation, positionnement de lisses en bois au plus près de la zone de recherche. Découverte du patrimoine archéologique avec la création d'une passerelle répondant aussi à l'offre de balade pour les personnes à mobilité réduite.

« Les terrasses » : Relocalisation des concessions commerciales, centralisation des activités et services, espace de manifestations pouvant se développer à la fois sur la place d'accueil, les terrasses (installations techniques) et la grande prairie. Point de vue panoramique sur la Baie des Anges.

« Grande prairie » : création d'une pelouse récréative, disparition de l'espace dédié à la pratique du football, maintien de l'aire ludique, ouverture panoramique vers le balcon méridional, espace arboré maintenu et amendé au dessus de l'aire de jeux, ouverture panoramique sur la méditerranée en partie Sud/Est.

4. Révélation des chemins des coteaux

Les fabriques du parc pittoresque, entrelacées dans les vestiges et ajoutant aux ambiances ruiniformes, seront restaurées dans le respect des matériaux et des techniques. Actuellement aucune structure n'appelle d'intervention.

Préservation de toutes les fabriques et éléments de jardin du 19^{ème}, maintien des placettes et cheminements, restauration des calades et revêtement de sol (grave béton), aménagement du balcon de la grande cascade et réfection des fontaines.

Des parcours de découverte sont installés sur les versants, couvrant des thématiques culturelles, patrimoniales et paysagères.

3. PLAN DE GESTION DE LA VEGETATION

L'établissement d'un plan de gestion de la végétation et des usages, pour une période de 15 ans, accompagne le projet d'aménagement et assure, à partir de la conduite du végétal, l'inscription de la démarche dans le temps.

L'objectif est à la fois d'assurer la sécurité du public et de s'engager dans une gestion permettant le renouvellement du patrimoine végétal en place. Toutes les strates sont concernées, herbacées, arbustives, arborées, influant sur la biodiversité et la qualité des sols de cet espace vert.

En ouvrant vues et panoramas depuis les balcons et placettes des coteaux, l'ambiance de balade romantique pittoresque est retrouvée.

Le principe de conduite de la végétation est à la fois d'assurer le renouvellement de la forêt méditerranéenne plantée des coteaux, d'offrir un nouvel espace vert boisé sur le plateau supérieur et d'assurer la pérennité de la ligne de crête dans le grand paysage.

4. LE PROJET EN CHIFFRES

Au niveau de la préservation :

6 % de suppression de surface minérale (routes, chemins...) sur la totalité du château (15% supprimée que sur le plateau) au profit d'espaces végétalisés, 5000 m² de route supprimés au profit du piéton, 50 % du stationnement sera supprimé avec une gestion réglementée des accès, 400 points lumineux supprimés sur la végétation pour préserver la faune nocturne.

Au niveau de l'histoire :

350 ml de promenade reconstitués comme au 19^{ème} siècle en belvédères sur la mer et la ville,

29 points de découverte de l'histoire de Nice à travers des parcours didactiques,

1 kiosque de 52m² d'interprétation du site, dédié à l'histoire du comté de Nice, permettant d'accueillir des groupes ou des classes, 3 maquettes géantes retracent l'histoire de la cité, 3500 m² de fouilles archéologiques préservées et valorisées, 250 ml de reconstitutions au sol de l'ancien palais comtal.

Au niveau du végétal :

10% de minéral supprimé dans le parc puis végétalisé, 31 arbres majeurs plantés sur le plateau, renouvellement de la strate arborée et mise en place d'une gestion sur 15 ans, 1250 arbres plantés par an pendant 15 ans sur les coteaux, 3000 m² de plantations permettant de renforcer et de reconstituer la strate arbustive dégradée, 10 000 m² de prairie restaurés.

Au niveau de l'accessibilité :

80% du plateau accessible aux personnes à mobilité réduite, 1 surélévation de l'ascenseur permettant une accessible PMR directement au plateau supérieur, Accès routiers réduits (1 accès routier sera maintenu, 1 accès routier sera piétonnisé).

Au niveau des usages :

1300 m² de création de jeux d'enfants en bois, 150 bancs et chaises permettant la détente, 6 clos boulistes préservés, 1 école et un hôpital de jour préservés, 2 kiosques commerciaux avec une esthétique commune, (1 kiosque de 52 m² (accueil, cartes postales et sanitaire PMR), 1 kiosque de 80m² (restaurant snack), 1 édicule toilettes remis en état, 1 local poubelle de 20 m²).

PIECE 4 : ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. LE MILIEU PHYSIQUE

Restauration des terrains et sols

La gestion de la végétation sur les coteaux passe par une première restauration des sols aujourd'hui dégradés par les ravinements et érosion dues aux épisodes orageux et à la mauvaise gestion des écoulements d'eau. La réalisation de fascines de petites taille et réparties de façon pertinente sur les talus optimisera la constitution d'un sol plus riche en humus, permettant une meilleure installation des végétaux et d'ambitionner à terme une régénération naturelle, au moins pour les strates herbacées et arbustives.

Le fonctionnement actuel des milieux ne sera pas modifié par le projet, puisqu'il modifie uniquement un espace déjà fortement anthropisé sur lequel se développe aujourd'hui un espace sportif. L'aménagement d'une vaste plaine enherbée à l'emplacement de l'espace sportif en stabilisé, ainsi que la dépose du réseau routier en partie haute, permet d'augmenter les surfaces d'absorption et de rétention des masses d'eau.

2. LE MILIEU HUMAIN

L'effort d'aménagement est centré sur l'accessibilité de tous les publics sur l'ensemble du site, avec notamment une déambulation désormais facilitée dès les accès : depuis l'ascenseur ou depuis la place d'accueil, vers tout le plateau.

Le public se voit offrir un kiosque d'information sur la place d'accueil et un espace d'interprétation historique sur l'esplanade archéologique.

Les activités scolaires sont recentrées sur le plateau sportif situé en partie sud du Cimetière, permettant de libérer le plateau supérieur de toutes activités sportives.

Des signalétiques directionnelles et informatives ponctuent le site et invitent à la découverte des aspects historiques et archéologiques du parc. Il est attendu une augmentation significative du site par le public, notamment grâce à l'accessibilité améliorée avec l'accès direct rendu possible par la rehausse de l'ascenseur.

3. LE MILIEU NATUREL

Un plan simple de gestion de la végétation sur 15 ans, déposé en même temps que le projet d'aménagement, vient accompagner l'effort de cohérence d'intervention. Il traite des éléments de plantation, de gestion et d'entretien des vues & panoramas et d'ordonnance de la masse végétale.

Des préconisations d'abattages sont énoncées dans le cadre de l'aménagement propre, mais aussi pour la sécurité et pour l'ouverture de vues et panoramas.

La plantation de sujets participants à la ligne de crête de demain est programmée et anticipe ainsi la présence du site dans le territoire. La qualité intrinsèque du parc n'est pas impactée par le projet qui se développe principalement sur le plateau supérieur.

4. LE MILIEU PAYSAGER

Le parc se réinscrit dans le grand paysage, de façon patrimoniale, avec la redécouverte des points de vues, aujourd'hui enfouis sous la végétation. Ce travail de dégagement de vues intérieures extérieures permet de nouvelles découvertes visuelles.

Le travail de conduite de la végétation va participer à maintenir et assurer la présence de la ligne de crête arborée.

Les ressources : Aucune ressource du site n'est impactée par les travaux.

5. LES RISQUES ET NUISANCES

En phase exploitation, les risques identifiés pour les milieux sont principalement la hausse de fréquentation. L'organisation claire des espaces permet de répartir les usagers selon leurs intérêts et de limiter les cheminements sauvages à l'origine de certains ravinements. On notera que la diminution des points lumineux et la réorientation et la diminution de l'éclairage nocturne vers les structures végétales, permettra le maintien de la faune nocturne.

PIECE 5 : MESURES PREVENTIVES ET COMPENSATOIRES

1. MESURES PREVENTIVES

Le chantier d'aménagement du parc du Château s'étalera sur plusieurs années. Afin qu'il soit le moins impactant possible sur l'environnement et la vie des riverains, de nombreuses mesures seront prises, notamment par les entreprises intervenant pour les travaux, en vue d'une gestion responsable du chantier.

Voir annexe 3 du CERFA : la Charte « Chantier Vert », approuvée en Conseil Communautaire du 18 septembre 2009, sera systématiquement intégrée aux C.C.T.P. des marchés travaux, et le maître d'oeuvre s'assurera de son application pour tous les lots et types de travaux.

Règles générales : Les zones de circulation des engins de chantier devront être circonscrites et balisées. Après les travaux, les terrains impactés seront remis en état et de manière générale, les travaux seront conduits afin que le chantier soit maintenu dans un état de propreté permanent.

Sécurité des chantiers : Les entreprises réalisant les chantiers devront respecter la réglementation en matière de restriction d'accès au site et de signalisation. Les chantiers seront entièrement clôturés et clairement signalés afin d'éviter tout risque de pénétration de personnes étrangères et sécuriser les déplacements piétons dans le secteur.

Gestion des déchets : La gestion des déchets de chantier sera conforme à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions de la circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics. Des conteneurs adaptés seront mis à disposition par les entreprises pour une collecte séparative. Leur évacuation sera réalisée par des entreprises spécialisées en vue d'un traitement autorisé des déchets. Aucun dépôt de matériel, de matériaux, de détritres ne sera toléré sur la voie publique.

Gestion des émissions de poussières : Les travaux seront ponctuellement générateurs de poussières, d'une part soulevées par les vents dominants, d'autre part dispersées par les camions de transport de matériaux fins (sable par exemple). Lors du transport de matériaux fins et pulvérulents au travers de zones urbanisées, les bennes devront être bâchées. L'envol de poussières depuis la zone de travaux sera limité par le compactage rapide des terres et l'arrosage des pistes et des surfaces nivelées par temps sec. Les chaussées souillées seront nettoyées par des balayeuses afin d'éviter l'accumulation de poussières.

Gestion des eaux : Les mesures réglementaires concernant la prévention des pollutions accidentelles seront appliquées avec rigueur. Tous travaux mécaniques susceptibles d'engendrer des fuites, ou consécutifs à un incident, seront effectués au-dessus d'un dispositif de récupération des fluides (bac étanche de volume suffisant, film étanche, tissu absorbant spécial).
Maintien des réseaux d'eau à l'air libre tels qu'en place actuellement : Cascade, grottes et rigole seront maintenues en fonctionnement durant la phase chantier et il sera porté une attention particulière à ce que ces structures ne soient pas souillées.

Modalités de circulation durant les travaux : Le phasage des travaux sera réfléchi dans l'objectif d'une perturbation minimale des déplacements routiers sur le parc. Les circulations seront maintenues autant que possible durant toute la durée de travaux, avec au moins une file de circulation par sens. Ponctuellement, des alternats seront nécessaires.

Si néanmoins des coupures totales s'avèrent nécessaires, elles seront organisées en concertation avec les écoles, en amont des travaux et feront l'objet sur site d'une signalisation adaptée (identification des itinéraires de déviation) afin de réduire les risques de perturbations. Cette signalisation concernera également les dessertes des équipements et des activités

éventuellement modifiées, afin de limiter au maximum les impacts sur leur fonctionnement. L'objectif durant les travaux est la préservation des accès pour les écoles, hôpital, convois funéraires.

Enfin, de manière globale, l'organisation du chantier se fera en cohérence avec les autres chantiers pouvant intervenir dans le secteur, grâce notamment à une concertation avec les maîtres d'ouvrage concernés.

2. MESURES CURATIVES

Limitation du développement des espèces invasives.

Réalisation d'un faisceau de fascines en bois putrescible permettant la tenue des sols et l'installation d'une faune xylophage participant à l'établissement d'une biodiversité enrichissant les sols (optimisation de la germination).

Augmentation des surfaces d'absorption des eaux de ruissellement, afin de limiter l'érosion des sols.

PIECE 6 : MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

1. MOYENS DE SURVEILLANCE

Les inventaires réalisés au cours de l'année 2010 ont permis d'avoir un état des lieux de la biodiversité présente. La tenue régulière de tels inventaires va permettre d'évaluer les mesures mises en place, en critiquant de leur efficacité et en réorientant si nécessaire les préconisations. Une récurrence fixée à 5 ans semble être un bon compromis dans un premier temps, une fois la réception des travaux de la phase 1 achevée.

2. MOYENS D'INTERVENTION

Une vigilance régulière (tous les 6 mois), est instaurée pour l'observation de la population de rats noirs. Assurée par le service de la lutte anti-vectorielle, elle doit permettre de stabiliser la population présente.

PIECE 7 : CONCLUSION

CONCLUSION / AUTOEVALUATION

Le projet de restauration paysagère du site du Château s'inscrit totalement dans la stratégie de Ville verte de la Méditerranée.

Les enjeux environnementaux identifiés lors des inventaires, l'analyse des impacts du chantier et de la nouvelle exploitation du site, permettent d'avancer que la conduite d'une étude d'impact n'est pas nécessaire :

- Les caractéristiques générales du projet ne remettent pas en question le parc du Château et ne portent pas atteinte à des habitats naturels.
- La sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée n'a pu être définie comme majeure et le projet propose d'améliorer la qualité et la diversité environnementale. En effet, les aménagements vont se tenir sur des espaces déjà fortement remaniés en termes d'agencement au cours de l'histoire du site et pauvres en terme de biodiversité.
- Les travaux projetés et l'exploitation future du parc du Château ambitionnent une amélioration de la biodiversité du site, avec l'engagement de techniques de lutte contre l'érosion des sols et contrôle des populations invasives (animales et végétales).
- En cours de chantier, l'application des préconisations de la charte Chantier Vert assure la minimisation des nuisances.
- Aucun impact négatif de la réalisation de ce projet n'a pu être mis en évidence pour le site, que ce soit sur l'environnement ou la santé humaine.